

Agrégat des sensations.

Comme son nom l'indique, ce deuxième agrégat est responsable des sensations agréables, désagréables ou neutres nées des contacts entre les six organes des sens avec leurs correspondants du monde extérieur. Il y a six types de sensations : sensation visuelle, sensation auditive etc.... Tout ce qui gère ces six types de sensations est inclus dans cet agrégat des sensations.